

Kult agence musicale

Informations sur ton inscription

Tu es désormais inscrit - ou ton ensemble – dans le fichier de Kult. Que se passe-t-il maintenant ?

- 1) Kult reçoit en permanence des demandes pour divers événements pour lesquels Kult se charge de conseiller la clientèle. Nous clarifions les détails de l'événement et proposons des ensembles/musicien·ne·s appropriés. Si le/la client.e se décide pour toi ou ton ensemble, tu reçois une demande de disponibilité directement de Kult par courriel.
- 2) ⚠ Parfois, les demandes arrivent en dernière minute et nécessitent une réponse rapide et fiable !

Tu as accepté un engagement. Que va-t-il se passer ?

- 3) En cas d'acceptation, tu reçois un contrat d'engagement de Kult pour le concert/la représentation. Ce contrat règle entre autres les détails suivants : Le lieu et la date, les heures de représentation et de soundcheck, les détails et le type de prestation, les conditions techniques ainsi que le cachet.
- 4) Dès que tu auras renvoyé ton contrat signé, Kult s'occupera de l'établissement du contrat avec le/la client.e. ⚠ Si le/la client.e te contacte directement alors que tu n'as pas encore reçu de contrat de notre part, merci de lui/elle indiquer la procédure correcte.
- 5) Sur le plan contractuel et social, tu es couvert par Kult, qui se charge de ces aspects contractuels. Les accords concernant le répertoire, dans des cas spécifiques les frais et le voyage, le(s) moment(s) de la (des) représentation(s) et les détails techniques sur place sont de ta responsabilité. Merci de discuter de ces détails après la conclusion du contrat et suffisamment tôt avec le/la client.e.

Le jour de la représentation est arrivé. À quoi dois-tu faire attention ?

- 6) Si tu as un empêchement dû à une maladie ou un accident et que tu ne peux pas respecter ton contrat, Kult doit dans tous les cas en être informé immédiatement. Un certificat médical est indispensable. Dans ce cas, le contrat avec Kult devient caduc. Si tu ometts d'informer et de remettre le certificat médical, tu n'as pas droit à ton cachet et tu dois une peine conventionnelle à Kult (voir contrat). En cas d'annulation ou de retard de dernière minute (notamment si Kult n'est pas joignable), il faut prendre contact directement avec l'organisateur du concert.

- 7) Profite de l'occasion pour rester sur place après le concert. Ces événements sont des occasions importantes pour entretenir ton réseau et peuvent déclencher des engagements ultérieurs. L'idéal est d'avoir des cartes de visite sur toi, que tu pourras remettre en cas de besoin.
- 8) Si l'occasion se présente, merci d'attirer l'attention sur Kult et de mentionner que cet engagement a été réalisé grâce à Kult, l'agence de placement pour les étudiant·es de la HKB.
- 9) ⚠ N'accepte jamais de paiement de cachet en espèces pour le spectacle.

Le concert a eu lieu. Comment recevoir mon cachet ?

- 10) Personnes exerçant une activité salariée : Le salaire s'entend brut, c'est-à-dire avant déduction des cotisations légales pour les assurances sociales des employés (6.511%) ainsi que d'autres taxes ou impôts éventuels (par ex. impôt à la source pour les étudiant·es étrangers). Le cachet t'est versé par l'administration des finances de la HKB avec le traitement mensuel des salaires (chaque fin de mois). Les documents remis au service du personnel jusqu'au 5 du mois peuvent encore être traités et les cachets versés durant le mois en cours.
- 11) Les personnes exerçant une activité indépendante : Tu factureras ton cachet comme décrit dans le contrat directement au service financier de la HKB après l'engagement. ⚠ Il est indispensable d'indiquer le numéro de contrat et la référence (nom direction Kult) comme décrit dans le contrat. Les factures peuvent également être transmises par courriel à finanzen@bfh.ch.
- 12) Merci de noter que : dans certains cas, le paiement peut être retardé – par exemple si nous recevons tes feuilles de déclaration de personnel, tes questionnaires d'impôt à la source ou tes permis de séjour trop tard.

Quels sont les autres points à prendre en compte ?

- 13) Fais-nous part de tes commentaires sur les engagements. Qu'il soit positif ou négatif, ton feed-back nous aide à développer en permanence les prestations de Kult. Il suffit d'envoyer un bref courriel informel à kult@hkb.bfh.ch.
- 14) Aide-nous à tenir à jour les informations que tu as enregistrées chez nous. Envoie-nous des portfolios nouveaux ou actualisés ou des éléments isolés de ceux-ci. Si tu crées de nouvelles formations/ensembles, inscris-toi également avec ceux-ci via notre formulaire en ligne.

Je n'étudie plus à l'HKB. Que dois-je faire ?

- 15) Rien. Nous vérifions une fois par an quel·le·s étudiant·e·s sont encore actuellement inscrit·e·s chez nous. D'ailleurs, si tu n'étudies plus à l'HKB, tu restes dans notre fichier et tu peux encore être placé·s jusqu'à trois ans après avoir quitté l'école. La priorité est toutefois donnée aux étudiant·es actuellement inscrits.